



Date 22 avril 2020

Message aux enseignant-e-s et aux apprenti-e-s des Ecoles professionnelles

Le Conseil fédéral a décidé d'un plan de déconfinement en trois étapes. Si les deux premières (27 avril et 11 mai) se passent comme prévu, la troisième prévoit la réouverture des Écoles professionnelles le lundi 8 juin prochain.

Le SFOP a décidé de confirmer cette réouverture pour les deux semaines complètes de fin d'année scolaire 2019-2020 et ce, jusqu'au vendredi 19 juin y compris.

Durant ces deux semaines complètes de cours, des examens et épreuves seront organisés dans les différentes branches, mais avec comme règle pas plus de 2 épreuves par demi-journée et tenant compte de la recommandation suivante de la Conférence suisse des chefs de Service de la formation professionnelle :

Apprenties et apprentis en fin de formation: aucune note d'expérience au dernier semestre 2019/2020

Le 9 avril 2020, le Sommet national de la formation professionnelle a adopté des directives concernant l'adaptation des procédures de qualification dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Une ordonnance du Conseil fédéral a mis ces directives en vigueur mi-avril 2020.

Selon ces directives, les notes semestrielles obtenues jusqu'à la fin du premier semestre 2019-2020 dans les domaines de qualification „culture générale“ et „connaissances professionnelles“ sont prises en compte dans l'évaluation finale. Pour les classes en fin de formation, les notes du deuxième semestre ne sont pas prises en compte pour la note d'expérience.

Les procédures de qualification 2020 peuvent se prolonger, si nécessaire, jusqu'au 10 juillet 2020. Le dernier délai pour la remise des bulletins et des certificats étant fixé par la Confédération au 17 juillet 2020.

Notes du deuxième semestre 2020 pour les apprenti-e-s qui ne sont pas en dernière année de formation

- les deux semestres figurent dans le bulletin de l'année scolaire 2019-20 (conformément aux exigences fédérales) ;
- la note du second semestre de l'année scolaire 2019-20 se compose d'au moins deux notes pour chaque domaine d'enseignement. Lorsque aucune note n'a été donnée, ou moins de deux, c'est la note du premier semestre qui compte à la place de celle du second ;
- pour le profil E de la formation d'employée et employé de commerce, le passage au semestre suivant est garanti dans tous les cas ;
- enfin, la pandémie de Covid-19 n'est pas mentionnée dans le bulletin semestriel.



Remarque : Le principe de l'établissement des moyennes du second semestre n'est pas appliqué pour les formations de type modulaire ou en cours-blocs : SPECO, Informaticien CFC, Opérateur en informatique CFC et Médiaticien CFC, ordonnance 2019. Le détail du calcul des moyennes ainsi que les modules pris en considération suivront dans un prochain message.

TPA de culture générale

La présentation orale ou défense du travail personnel d'approfondissement, comptant pour la note de culture générale est organisée, en groupe ou individuellement, par les Écoles professionnelles dès le 11 mai prochain, soit en présentiel (en respectant strictement les normes de l'OFSP) ou en visioconférence.

@apprenti-e-s :

Nous vous encourageons dès lors à poursuivre vos efforts de formation à distance et à persévérer dans votre travail à domicile, profitant de l'opportunité donnée à certains d'améliorer les notes obtenues lors du premier semestre 2019-2020 afin de garantir **la promotion annuelle**. La promotion annuelle prévue dans l'ordonnance cantonale est maintenue en cette fin d'année scolaire.

@Enseignant-e-s :

Nous vous encourageons à poursuivre, améliorer ou perfectionner votre enseignement à distance jusqu'au 8 juin prochain en accentuant les apports théoriques et en favorisant, grâce aux divers outils mis à disposition (Teams, @Home, etc.) les séquences en visioconférence avec vos apprenti-e-s ou les cours enregistrés et mis à disposition.

Nous formulons l'exigence suivante : les deux semaines **complètes** de cours en présentiel (du lundi 8 au vendredi 19 juin 2020) doivent permettre de réaliser une épreuve par branche au moins, ceci afin de garantir la validation d'une moyenne semestrielle (partant du principe que des notes ont été déjà réalisées avant la fermeture des Écoles). Les directions d'école traitent les cas particuliers (cours du jeudi lié à la Fête Dieu, par exemple).

Durant ces deux semaines, un bilan des cours dispensés et des travaux effectués à distance sera établi. Nous comptons sur votre implication totale pour que le programme et les contenus du semestre en cours soient traités et assimilés suivant vos plans de travail internes. Les enseignants des Écoles professionnelles restent à disposition de leur Direction jusqu'au vendredi 3 juillet 2020.

En vous souhaitant une excellente fin d'année scolaire, nous vous remercions pour la flexibilité dont vous avez fait preuve et pour votre engagement jusqu'au terme de cette année scolaire, certes un peu particulière.



Claude Pottier
Chef du Service de la formation professionnelle